

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2023

---

INTERDICTION VENTE COLLIERS ÉTRANGLEURS ET ÉLECTRIQUES POUR ANIMAUX  
DE COMPAGNIE - (N° 577)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE22

présenté par  
Mme Vignon, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif de la loi apparaît suffisamment clair pour ne pas nécessiter de texte réglementaire d'application.